

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

Séance du **30 mars 2010**

L'an deux mil dix et le 30 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs AUBERT Jocelyne, CHAMBON Martine, CHAZOT Franck, CLAVIER Philippe, CLEMENT Nathalie, DELORD Christophe, FAURIE Christophe, FROMENTOUX Chantal, GRENIER Françoise, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude, MARTEL Danièle, POIX Chrystel, RACAMIER Nathalie, SITZIA Eric, TETE Jean Louis.

Absents ayant donné pouvoir : Mme BOROT Valérie (pouvoir à M. BERCHU), M. GOUDARD Thierry (pouvoir à M. FAURIE), Mme MICHAUD Françoise (pouvoir à M. MAULARD), M. PASCAL Joël (pouvoir à Mme CHAMBON).

Absent excusé : M. MAULARD Alain

Arrivés en cours de séance :

Secrétaire de séance : Mme CHAMBON Martine

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : **le 23 mars 2010**

Approbation de la séance du 02 mars 2010.

Présents : 17 Votants : 20 Pour : 16 Abst : 4

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire présente au nom du conseil municipal ses sincères condoléances aux familles de Messieurs MAISONNEUVE ET SERRE, anciens conseillers municipaux.

2010.03.01– VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis le 01 janvier 2009, le régime de la Taxe Professionnelle Unique s'applique pour la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, dont la commune de Roiffieux fait partie.

Le produit de la taxe professionnelle est donc désormais une ressource fiscale intercommunale.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de fixer les taux de la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti en reconduisant les taux de 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 10.16%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 16.59 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 88.34%

Présents : 17

Votants :20

Pour : 20

2010.03.02– TABLEAU DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Monsieur DELORD, Adjoint aux affaires culturelles et sportives, présente les propositions de subventions aux associations sportives et culturelles pour l'année 2010.

Ces propositions ont été élaborées suite aux critères définis lors de la précédente séance du conseil.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la répartition suivante :

<i>ASSOCIATION</i>	<i>SUBVENTION ALLOUEE</i>
ASR Foot	3 350 €
ASR Basket	1 558 €
ASR Gym	3 199 €
Judo Club	1 748 €
Tennis Club	1 263 €
Amicale Boules	0 €
A.C.C.A	578 €
Chorale Amis- Voix	202 €
Groupe théâtral	248 €
Aînés de la cité fleurie	344 €
Club de Danse	2 670 €
Coquelicots	1 315 €
A.R.A.M Loisirs créatifs	550 €
A.R.A.M. Généalogie	209 €
A.R.A.M Informatique	1 616 €
A.R.A.M Peinture	598 €
A.R.A.M Body Painting	86 €

A.R.A.M Photo	84 €
A.R.A.M Jeux	192 €
Pétan' Club	56 €
Les Troubadings	649 €
TOTAL	20 517.00 €

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident :

☞ **d'inscrire** les crédits correspondants soit 20517 € au compte 6574 du budget principal 2010.

Présents : 17

Votants : 20

Pour : 20

2010.03.03– SUBVENTION AFR CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Dans le cadre de la convention Enfance Jeunesse conclue entre la Mairie et la CAF du Haut Vivarais, la Commune de Roiffieux s'est engagée à verser une subvention à l'AFR La Clé des Champs.

Le Contrat Enfance Jeunesse comprend deux actions à subventionner: le centre aéré se déroulant pendant les vacances scolaires et le centre aéré des mercredis.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les subventions comme suit :

- Pour le volet centre aéré/ vacances scolaires : 6620€
- Pour le volet centre aéré/ mercredis : 3046 €

Soit un montant total de 9666 €

Après en avoir délibéré, le Conseil :

☞ **Décide d'allouer** une subvention d'un montant total de 9666 € pour l'année 2010 à l'Association AFR La Clé des Champs de Roiffieux.

☞ **Précise** que ces subventions seront versées selon les modalités suivantes :

Pour le volet centre aéré/ vacances scolaires, soit 6620 € :

- 50% au 15 avril soit 3 310 €
- 40% au 1^{er} juillet soit 2 648 €
- 10% au 1^{er} décembre soit 662 €

Pour le volet centre aéré/ mercredi soit 3046 € :

- 50% au 15 avril soit 1 546 €
- 8 % au 1^{er} juillet soit 250 €
- 42% au 1^{er} décembre soit 1 250 €

Présents : 17

Votants :20

Pour : 20

2010.03.04– SUBVENTIONS A L'AMICALE LAIQUE ET A L'AEP

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconduire pour 2010 la subvention allouée à l'AEP et à l'Amicale laïque pour un montant de 9 € par enfant soit :

Amicale laïque : $157 \times 9.00 = 1413.00 \text{ €}$

AEP : $174 \times 9.00 = 1566.00 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décide de

↳ **Verser** la somme de 1 566 € à l'AEP.

↳ **Verser** la somme de 1 413 € à l'Amicale laïque.

↳ **Préciser** que le crédit correspondant sera inscrit au budget principal 2010, article 6574.

Présents : 17

Votants :18

Pour : 18

2010.03.05– SUBVENTIONS ARBRES DE NOEL 2010

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à reconduire cette année les subventions allouées aux associations des Ecoles de Roiffieux pour l'organisation de l'arbre de Noël 2010.

Il propose que la participation soit fixée à 7.57 € par enfant (pour mémoire en 2009, elle s'élevait à 7.46 € par enfant), soit

Amicale Laïque : $157 \times 7.57 = 1188.49 \text{ €}$

A.E.P. : $174 \times 7.57 = 1317.18 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le conseil :

↳ **Décide** de verser la somme de 1188.49 € à l'Amicale Laïque et de 1317.18 € à l'AEP.

↳ **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6574 du budget principal 2010.

Présents : 17

Votants :18

Pour : 18

2010.03.06– SUBVENTIONS POUR PROJET EDUCATIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une subvention pour tout projet éducatif, y compris les sorties de classe de neige et de découverte organisées par les écoles est attribuée chaque année.

Le montant de la subvention est versé aux associations parascolaires (A.E.P et Amicale Laïque) sur présentation de factures. En cas de non utilisation, ces crédits 2010 pourront être reportés sur le budget 2011.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de verser la somme de 1466 € à chacune des associations parascolaires pour le financement de tout projet éducatif (pour mémoire en 2009 : 1444 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

☞ **Décide** de verser la somme de 1466 € à chacune des associations parascolaires pour le financement de tout projet éducatif.

☞ **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6574 du budget principal 2010.

Présents : 17

Votants : 18

Pour : 18

2010.03.07– PARTICIPATION AUX VACANCES D'ETE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre commune verse une aide aux familles résidant sur la commune et dont les enfants effectueront un séjour en colonie, camp de vacances, agréés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ou de la Santé.

Les enfants fréquentant le centre aéré de Roiffieux pourront également bénéficier de cette aide.

Sont exclus les séjours dans les pays étrangers, les campings et les centres aérés autres que celui de Roiffieux.

La participation communale est limitée à 21 jours consécutifs ou non, durant les vacances d'été.

Seuls les enfants âgés de moins de 16 ans à la date du séjour peuvent y prétendre.

La participation communale est versée exclusivement aux organisateurs des séjours sur présentation des justificatifs avant le 30 novembre de l'année en cours.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

☞ **Fixe** la participation communale à 2.94 € par jour et par enfant pour l'année 2010.

☞ **Précise** qu'un crédit de 2 058 € sera inscrit à l'article 674 du budget principal 2010.

Présents : 17

Votants :20

Pour : 20

2010.03.08– SUBVENTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une proposition pour l'octroi de subventions à diverses associations pour l'année 2010 :

Association	Montant alloué
AFR Fonctionnement	1 360,00
Ass. du personnel communal	1 160,00
AFN	220,00
Amicale pompiers	365,00
Prévention routière	794,10
Ecole de musique	3000,00
Maisons Fleuries	500,00
Fête votive	160,00
Comité des fêtes Feu artifice	820,00
Réserve	1963.23

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

☞ **Inscrit** ces crédits à l'article 6574 du budget principal 2010.

Présents : 17

Votants :20

Pour : 20

2010.03.09– SUBVENTION AU CCAS DE ROIFFIEUX

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le CCAS de Roiffieux votera son budget le 08 avril 2010.

Il propose donc aux conseillers de fixer le montant de la subvention que la commune allouera au CCAS pour 2010.

Après étude du budget CCAS pour 2010, Madame CHAMBON propose de renouveler le montant de la subvention de 2009 soit 18 000 €.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux :

☞ **Fixent** le montant de la subvention allouée au CCAS pour 2010 à 18 000 €.

Présents : 17

Votants :20

Pour : 20

2010.03.10– VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2010

Monsieur Claude JAMONAC, Adjoint aux finances, présente le projet de Budget Primitif pour l'année 2010 élaboré par la Commission des Finances qui s'établit en section de fonctionnement et en section d'investissement suivant les annexes jointes à la présente délibération.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 803 048,00	1 479 892,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 323 156,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 803 048,00	1 803 048,00

INVESTISSEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	839 909,00	1 091 077,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	68 843,00	42 695,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 225 020,00	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 133 772,00	1 133 772,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 936 820,00	2 936 820,00
---------------------	--------------	--------------

07197 Code INSEE	COMMUNE ROIFFIEUX BUDGET COMMUNAL M14	BP	2010
----------------------------	---	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2009 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	370 233,00	0,00	371 693,00	371 693,00	371 693,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	580 550,00	0,00	581 250,00	581 250,00	581 250,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	261 495,00	0,00	223 248,00	223 248,00	223 248,00
Total des dépenses de gestion courante		1 212 278,00	0,00	1 176 191,00	1 176 191,00	1 176 191,00
66	Charges financières	74 810,00	0,00	64 190,00	64 190,00	64 190,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	89 189,00		89 744,00	89 744,00	89 744,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 377 277,00	0,00	1 331 125,00	1 331 125,00	1 331 125,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	300 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			21 923,00	21 923,00	21 923,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		300 000,00		471 923,00	471 923,00	471 923,00
TOTAL		1 677 277,00	0,00	1 803 048,00	1 803 048,00	1 803 048,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 803 048,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2009 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
70	Produits des services, du domaine et ventes	53 190,00	0,00	56 990,00	56 990,00	56 990,00
73	Impôts et taxes	794 846,00	0,00	825 895,00	825 895,00	825 895,00
74	Dotations, subventions et participations	577 680,00	0,00	574 699,00	574 699,00	574 699,00
75	Autres produits de gestion courante	19 291,00	0,00	19 308,00	19 308,00	19 308,00
013	Atténuations de charges	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Total des recettes de gestion courante		1 447 507,00	0,00	1 479 392,00	1 479 392,00	1 479 392,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 448 007,00	0,00	1 479 892,00	1 479 892,00	1 479 892,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 448 007,00	0,00	1 479 892,00	1 479 892,00	1 479 892,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	323 156,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 803 048,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	471 923,00
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. I-B - Modalités de vote. (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles. (4) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(5) D 023 = R021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC, ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe A9 - Détail des opérations pour compte de tiers).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10. (11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

07197 Code INSEE	COMMUNE ROIFFIEUX BUDGET COMMUNAL M14	BP	2010
----------------------------	---	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2009 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
AREG1	CHAPITRE A REGULARISER		0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
010	Stocks (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	7 371,00	0,00	7 371,00	7 371,00	7 371,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	560 200,00	68 843,00	537 233,00	537 233,00	606 076,00
	Total des dépenses d'équipement	567 571,00	68 843,00	548 104,00	548 104,00	616 947,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	156 717,00	0,00	162 435,00	162 435,00	162 435,00
18	Compte de liaison : affectation (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	41 320,00	0,00	51 414,00	51 414,00	51 414,00
	Total des dépenses financières	198 037,00	0,00	213 849,00	213 849,00	213 849,00
45X-1	Total des opé. pour le compte de tiers (9)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	765 608,00	68 843,00	761 953,00	761 953,00	830 796,00
040	Opérations d'ordre entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)			77 956,00	77 956,00	77 956,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			77 956,00	77 956,00	77 956,00
	TOTAL	765 608,00	68 843,00	839 909,00	839 909,00	908 752,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	225 020,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 133 772,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2009 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
010	Stocks (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	97 988,00	42 695,00	119 110,00	119 110,00	161 805,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	97 988,00	42 695,00	119 110,00	119 110,00	161 805,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	100 000,00	0,00	170 921,00	170 921,00	170 921,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (10)	407 602,00	0,00	251 167,00	251 167,00	251 167,00
18	Compte de liaison : affectation (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	501,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	508 103,00	0,00	422 088,00	422 088,00	422 088,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	606 091,00	42 695,00	541 198,00	541 198,00	583 893,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	300 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (5)			21 923,00	21 923,00	21 923,00
041	Opérations patrimoniales (5)			77 956,00	77 956,00	77 956,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	300 000,00		549 879,00	549 879,00	549 879,00
	TOTAL	906 091,00	42 695,00	1 091 077,00	1 091 077,00	1 133 772,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 133 772,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	471 923,00
---	-------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **adopte** le budget Primitif 2010 chapitre par chapitre en section de fonctionnement et opération par opération en section d'investissement à l'exception des opérations non affectées que le Conseil municipal vote chapitre par chapitre.

Présents : 17

Votants :20

Pour : 20

2010.03.11– VOTE DU BUDGET BALCON DES ALPES

Monsieur Claude JAMONAC, Adjoint aux finances, présente le projet de Budget Balcon des Alpes pour l'année 2010 élaboré par la Commission des Finances qui s'établit en section de fonctionnement et en section d'investissement suivant les annexes jointes à la présente délibération.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 471,00	13 870,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 2 399,00	(si excédent)
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		13 870,00	13 870,00

INVESTISSEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	232 200,00	168 000,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 64 200,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		232 200,00	232 200,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)

246 070,00

246 070,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

07197 Code INSEE	COMMUNE ROIFFIEUX BALCON DES ALPES	BP	2010
----------------------------	---	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2009 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	3 655,00	0,00	6 675,00	6 675,00	6 675,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 655,00	0,00	6 675,00	6 675,00	6 675,00
66	Charges financières	3 775,00	0,00	3 322,00	3 322,00	3 322,00
67	Charges exceptionnelles	240,00	0,00	700,00	700,00	700,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	574,00		774,00	774,00	774,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 244,00	0,00	11 471,00	11 471,00	11 471,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		8 244,00	0,00	11 471,00	11 471,00	11 471,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 399,00
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 870,00
--	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2009 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
70	Produits des services, du domaine et ventes	360,00	0,00	450,00	450,00	450,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	7 884,00	0,00	3 420,00	3 420,00	3 420,00
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		8 244,00	0,00	13 870,00	13 870,00	13 870,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 244,00	0,00	13 870,00	13 870,00	13 870,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		8 244,00	0,00	13 870,00	13 870,00	13 870,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 870,00
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	0,00
--	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. I-B - Modalités de vote. (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles. (4) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(5) D 023 = R021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC, ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe A9 - Détail des opérations pour compte de tiers).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10. (11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

07197 Code INSEE	COMMUNE ROIFFIEUX BALCON DES ALPES	BP	2010
----------------------------	---	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2009 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
010	Stocks (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	264 300,00	0,00	7 141,00	7 141,00	7 141,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 000,00	0,00	198 275,00	198 275,00	198 275,00
Total des dépenses d'équipement		268 300,00	0,00	205 416,00	205 416,00	205 416,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 334,00	0,00	13 334,00	13 334,00	13 334,00
18	Compte de liaison : affectation (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	4 366,00		13 450,00	13 450,00	13 450,00
Total des dépenses financières		17 700,00	0,00	26 784,00	26 784,00	26 784,00
45X-1	Total des opé. pour le compte de tiers (9)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		286 000,00	0,00	232 200,00	232 200,00	232 200,00
040	Opérations d'ordre entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		286 000,00	0,00	232 200,00	232 200,00	232 200,00
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						232 200,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2009 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
010	Stocks (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	200 000,00	0,00	168 000,00	168 000,00	168 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		200 000,00	0,00	168 000,00	168 000,00	168 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	86 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		86 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		286 000,00	0,00	168 000,00	168 000,00	168 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		286 000,00	0,00	168 000,00	168 000,00	168 000,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						64 200,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						232 200,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00
---	-------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

☞ **adopte** le budget Balcon des Alpes 2010 chapitre par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Présents : 17

Votants : 20

Pour : 20

**2010.03.12– CONVENTION RELATIVE A
L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT
DE MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE
ELECTORALE**

Monsieur Claude JAMONAC, Adjoint en charge des Finances, informe le conseil municipal que les services préfectoraux sont responsables de l'organisation de l'envoi aux électeurs et aux mairies de la propagande électorale. Cependant, la préfecture a proposé aux mairies de réaliser les opérations de mise sous pli et d'envoi de la propagande électorale pour les élections régionales.

Pour ce faire, une enveloppe budgétaire déterminée selon le nombre d'électeurs sera versée aux communes ayant accepté de se charger de cette mise sous pli. Pour les élections régionales, cette enveloppe s'élèvera à un montant de 1484.64 €.

La commune de Roiffieux a accepté de procéder à la mise sous pli de la propagande électorale relative aux élections régionales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

☞ **Autorise Monsieur le Maire** à signer une convention relative à l'organisation et au financement des opérations de mise sous pli de la propagande électorale avec la Préfecture de l'Ardèche.

Présents : 17

Votants : 20

Pour : 20

2010.03.13– INDEMNITE FORFAITAIRE POUR ELECTIONS

En référence à l'arrêté ministériel du 27 février 1962 modifié, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections à Mademoiselle Gabrielle TARRAGON, attachée territoriale, pour sa participation aux élections régionales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

☞ **décide** d'octroyer une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections d'un montant de 150.00 € par jour d'élection soit 300 € à Mademoiselle Gabrielle TARRAGON.

Présents : 17

Votants : 20

Pour : 20

2010.03.14– CONVENTION CANCE DOUX TRAVAUX D'EAU POTABLE ROUTE DU GRAND PRE

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre des travaux Route du Grand Pré, le syndicat Cance Doux propose à la commune de conclure une convention de mandat. Ce projet de convention prévoit que la commune soit maître d'ouvrage au stade de la réalisation des ouvrages d'eau potable et que le syndicat rembourse la valeur des tuyauteries et pièces à hauteur de 77 740 € TTC soit 65000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

☞ **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention de mandat.

Présents : 17

Votants : 20

Pour : 20

QUESTIONS DIVERSES

❖ Vitesse Route de Quintenas

Suite à l'accident d'une lycéenne qui a eu lieu en novembre sur la RD 578 au lieu dit Les Terres, une rencontre sur le terrain avec les services du conseil général est programmée début mai.

❖ **Décès**

Monsieur le Maire informe le conseil du décès de Monsieur Jean Marc SERRE, ancien conseiller municipal de Roiffieux et de Monsieur Raymond DARONNE, professeur au lycée agrotech qui avait activement participé à la mise en place du sentier pédagogique dans la forêt de Roiffieux.

IL présente à leurs familles les sincères condoléances de l'ensemble du conseil municipal.

❖ **Centre Communal d'Action Sociale**

Madame CHAMBON, Adjointe en charge de l'Action sociale informe les conseillers que le Conseil d'Administration du CCAS se réunira le 08 avril 2010.

❖ **Maisons fleuries**

La commune de Roiffieux a obtenu la distinction régionale au concours départemental des villages fleuris.

❖ **Ordures ménagères**

Monsieur HEYRAUD, Adjoint en charge des Travaux fait part aux conseillers de la venue d'un technicien de la CCBA le 07 avril afin de repérer un nouveau point de collecte. Il invite les membres de la commission Environnement qui peuvent à être présents.

❖ **Conseil municipal pour enfants**

Monsieur FAURIE, conseiller municipal explique aux conseillers qu'ils trouveront désormais cinq bacs à compost « végétor » décorés par les membres du CME installés dans la commune. Le prochain écho réfocalien sera réalisé par les membres du CME.

❖ **Point argent**

Suite à une demande de Monsieur CHAZOT, Madame CHAMBON confirme que la mairie a demandé l'installation d'un point argent sur la commune auprès de banques. Malgré les diverses relances effectuées, aucune d'entre elles n'a répondu.

❖ **Bibliothèque**

Madame AUBERT, conseillère municipale, fait part au conseil du succès de la conférence sur Albert CAMUS organisé à la bibliothèque par Messieurs PASCAL et BARBE.

De plus, à partir du mois d'avril, un volant de 60 heures a été accordé à la bibliothèque pour des missions de secrétariat et d'accueil à la bibliothèque.

❖ **Vandalisme**

Monsieur le Maire confirme que la disparition de certains matériaux agricoles installés sur la commune fait suite à des actes de vandalisme.

❖ **Travaux**

Suite aux dégâts causés par le gel sur la voirie communale, les services techniques vont procéder au bouchage des nids de poules. Les conditions climatiques ne permettaient pas de le faire jusque là.

❖ **Défibrillateurs**

Monsieur SITZIA, conseiller, s'interroge sur les formations relatives au défibrillateur qui devaient avoir lieu. Monsieur DELORD, Adjoint en charge des affaires sportives et culturelles tiendra les conseillers informés de ce sujet.

❖ **Manifestations sportives et culturelles**

Tournoi de Pâques du basket le 05 avril 2010 : l'AS Basket a fait parvenir aux conseillers une invitation : Monsieur DELORD en fait part aux conseillers.

La séance est levée à 22h20